



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE  
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues  
DE LA MENTION Arts du Spectacle

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;  
Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des  
diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;  
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;  
Vu les propositions de Mme Hélène Yèche, Doyen de l'UFR Lettres et Langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair  
de la première à la troisième année  
de la session 1 à la session 2  
est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

**Président du Jury (Titulaire) :**

Mme Marie MARTIN Maître de Conférences

**Président du Jury (Suppléant) :**

M. Mathias LAVIN Professeur d'Université

**Titulaires :**

M. Thomas BRUCKERT Professeur Certifié

M. Athanasios VASILEIOU Maître de Conférences

**Suppléants :**

M. Thibault FAYNER Maître de Conférences

M. Christophe DESHOULIERES Professeur d'Université

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène Yèche  
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 14 Octobre 2020

Le Président de l'Université de Poitiers  
Yves Jean  
et par délégation,  
la Vice Présidente  
Virginie Laval